

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente janvier deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/01/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Arlette DEMAR, Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAIN, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Sandra DERMIGNY (en remplacement de Dominique DUNAUD), Roger DESROCHES (en remplacement d'Alain FAUCHER), Camille DUDOGNON, Valérie GIROIR, Rémi JANDAUD, Isabelle LEON (en remplacement de Edith LERENARD), Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Monique REIX-BUSSY, Sabine VINCENT.

EXCUSES : Catherine CELESTIN, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Hubert LEHMANN, Nadine MAGY, Philippe STEYAERT

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014 – 014 : OFFICE DE TOURISME – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 2008-113 du 17 décembre 2008 créant le budget annexe,
Vu la délibération 2009-010 du 29 janvier 2009 créant le statut de la Régie dotée de la seule autonomie financière.

Monsieur le Président expose que pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article L.2312-1 du CGCT stipule qu'un Débat d'Orientations Générales du budget a lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Martine TANDEAU DE MARSAC présente le document du Débat d'Orientations Budgétaires 2014, spécifique à l'Office de Tourisme qui fait l'objet d'un budget annexé au budget général de l'intercommunalité. Ce document était joint à la convocation des conseillers communautaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2014, du budget spécifique à l'Office de Tourisme, dont le document de présentation est annexé à la délibération.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : OFFICE DE TOURISME - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

Date de transmission de l'acte : 11/02/2014

l'acte :

Date de réception de l'accusé de réception : 11/02/2014

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 2014-014 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140130-2014-014-DE

Date de décision : 30/01/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires